



Ancrage territorial des stratégies de RSE

& Politiques publiques de la RSE



Contexte et textes de référence

Pour les entreprises



Les principes de l'OCDE incitent les entreprises à coopérer « étroitement avec la communauté locale » - 2011



ISO 26000 parle d'implication auprès des communautés visant à « prévenir les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté » - 2010



Plusieurs items de l'article 225 de la loi Grenelle 2 et de la GRI font référence à la notion d'ancrage en matière d'évaluation.

Pour les collectivités



Chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio (1992) : les collectivités doivent élaborer un Agenda 21 pluriacteurs « Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité" ».

La loi Grenelle 2 demande aux collectivités de mettre en œuvre la finalité Adoption de modes de production et de consommations responsables en vue d'une économie territoriale durable, et d'en assurer le suivi dans le rapport annuel de développement durable (article 255).



Les lois Grenelle et NOTRE* confèrent aux collectivités un rôle d'entraînement auprès des acteurs locaux dans la réduction de leurs émissions de GES, dans le cadre des PCET métropolitains et des SRCAE.

*Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Notre objectif : renforcer l'ancrage territorial des démarches de RSE des entreprises

Notre objectif : aider à structurer et déployer des politiques publiques de RSE

Les territoires sont le lieu privilégié de déploiement de la responsabilité sociale des entreprises. En tant que réseau pluriacteur observant ces démarches depuis plus de 20 ans, le Comité 21 promet :

- d'une part, les actions proactives des entreprises vers les acteurs publics locaux dans le cadre de leur démarche de RSE comme des « stratégies d'ancrage territorial »
- d'autre part, le rôle d'animation, de soutien et de valorisation pour le déploiement de démarches de RSE dans les entreprises, par la formalisation souhaitable de véritables « politiques publiques de la RSE »

Impulser des actions conjointes entre collectivités et entreprises : la raison d'être du Comité 21 !

Le constat est double autour d'une nécessité et d'une difficulté à faire agir ensemble collectivités et entreprises au service du développement durable.

Au passif, des différences de langage, de culture, de temporalité, de finalités limitent souvent l'action.

A l'actif, certains territoires ont réussi à concrétiser des actions collectives ou de partenariats, autour des énergies renouvelables, circuits courts, écologie industrielle territoriale, ESS, ...

Depuis 2009, le Comité 21 facilite le rapprochement des entreprises et des collectivités par la sensibilisation des acteurs et l'identification des pratiques :

2009 à aujourd'hui : Présentation des projets territoriaux de développement durable dans les établissements d'enseignements supérieurs et les entreprises (à la demande)

2010 : Rendez-vous de la RSE : « *Comment réussir l'ancrage territorial de son entreprise ?* » : compte-rendu disponible sous l'espace adhérents de www.comite21.org

2013 : Enquête auprès de 150 élus et chefs d'entreprises en Pays de la Loire et animation de l'atelier « *Parties Prenantes : les entreprises aux abonnés absents ?* » aux Journées d'études Agenda 21 de Rezé – [télécharger la note](#)

2014 : Trois journées de sensibilisation croisée sur les Agenda 21 et la RSE

Pour assurer les changements de modèle et d'échelle nécessaires au développement durable, il importe de **généraliser** ces premières initiatives de coopérations à l'ensemble des territoires et de **mieux articuler** les stratégies entre elles. Il en va de la **cohérence** de ces démarches mais aussi de la **crédibilité** de ces acteurs envers leurs parties prenantes. Cela suppose :

1. Une **prise de conscience** des enjeux liés à l'ancrage (fiscalité, emploi, mécénat, dynamisme local, attractivité du territoire...), et de la **diversité** des actions qui y sont donc liées

2. Un dialogue favorisé par l'interconnaissance et l'identification **de ses parties prenantes et des intérêts partagés** avec elles

3. Une **stratégie** formalisée par chaque organisation : une politique publique de soutien à la RSE par les collectivités, une stratégie d'ancrage local pour les entreprises et les organisations

4. Une **méthode et un suivi** pour assurer la réussite et l'efficacité des politiques ou stratégies

En 2015, le Comité 21 agira sur ces étapes –clés et s'attachera plus spécifiquement à :

- **Diffuser les bonnes pratiques des collectivités et des entreprises pionnières** ;
- **Définir les modalités de mise en œuvre d'une politique publique de RSE et d'une stratégie d'ancrage territorial** (identification des parties prenantes, des objectifs, modes d'élaboration et d'interaction possibles, indicateurs) afin de structurer et promouvoir une méthodologie ;
- **Faciliter l'action collective des entreprises et des collectivités**, en les mettant en capacité de :
 - Repérer les parties prenantes de la politique publique de RSE ou d'ancrage territorial de la RSE
 - Identifier un langage, des intérêts et des actions communes
 - Travailler sur les thèmes communs liés à la responsabilité sociétale des organisations (qui concerne bien évidemment les collectivités) : bien-être, RH durables, achats

Travaux du Comité 21 en 2015

Enquête « Entreprises et collectivités : quelles convergences autour du développement durable ? »

Cette enquête est réalisée avec le cabinet Proximité et adressée à l'ensemble des élus et/ou chargé de mission DD des collectivités territoriales françaises. Elle a pour objectif de mieux comprendre les caractéristiques, les enjeux, les freins, les pistes d'amélioration... des collaborations entre collectivités et entreprises dans le déploiement des politiques publiques de Développement Durable.

Dates et livrables

Enquête en cours de fin février à fin mars 2015
Publication des résultats : avril 2015

Etude CGDD Analyse des actions publiques de soutien à la RSE

Dans le cadre d'un partenariat avec le CGDD, le Comité 21 réalisera en 2015 un panorama suivi d'une analyse des actions menées par les acteurs publics visant à soutenir la RSE sur les territoires. Cette étude portera, dans un premier temps, sur les actions accompagnées par les DREAL, CCI, Conseils régionaux et départementaux, EPCI.

Dates et livrables

Enquête en cours de mars à septembre
Publication des résultats : novembre 2015

Interventions à la demande

A la demande, le Comité 21 mène des interventions pédagogiques sur les Agenda 21 au sein des entreprises, établissements publics et établissements d'enseignement supérieur, et propose des interventions auprès des collectivités sur l'économie territoriale durable et la RSE.

Dates et livrables

A la demande : contactez-nous !

Fiche repère

Le Comité 21 produira, en partenariat avec les cabinets de conseils adhérents de son réseau, une série de fiches repères visant à montrer la variété des expériences relatives aux stratégies d'ancrage territorial des entreprises.

Dates et livrables

Courant 2015

Formation croisée

Le Comité 21 conçoit et anime des journées de formation croisée sur « *Les projets territoriaux de développement durable expliqués aux entreprises et la RSE expliquée aux collectivités locales* ». A travers des apports théoriques, des exemples d'initiatives, d'études de cas concrets et des animations interactives, les participants peuvent se familiariser avec les différentes démarches et imaginer des axes de travail communs.

Dates et livrables

- 31 mars et 8 octobre 2015 à Paris
- 11 juin à Rennes pour les acteurs des Pays de la Loire et de Bretagne
- A la demande sur votre territoire : contactez-nous !

Rendez-vous le 23 juin 2015

Le 23 juin 2015, le Comité 21 organise une journée d'échanges entre collectivités et entreprises autour des politiques publiques de la RSE et de l'ancrage territorial des entreprises. Il y présentera les premiers résultats de ses travaux (enquête Proximité et étude CGDD) et offrira un espace de témoignages et d'échanges sur la base de ses travaux.

Dates et livrables

23 juin 2015 à Paris

Groupe de travail Orée

Orée a initié en 2014 un groupe de travail visant à créer un indicateur sur l'interdépendance d'une entreprise à son territoire. Le Comité 21 participera à ces différentes réunions ainsi qu'à la rédaction du Livre Blanc qui en découlera et dont la sortie est prévue en 2016.

Dates et livrables

7 avril 2015, 16 mai 2015, 18 juin 2015, 13 octobre 2015

Equipe



Isabelle Boudard
Responsable RSE
boudard@comite21.org



Elise Gaultier
Responsable Territoires
durables
gaultier@comite21.org



132 rue de Rivoli, 75001 Paris – 01 55 34 75 21



Twitter : @Comite21